

Rapport égalité femmes-hommes

■ Session du 22/03/22

■ Avis présenté par Mme Anne LE MEUR au nom de la Commission « Santé - social »

Entendues les interventions de M. Jacques BORDRON (CFDT), Mme Fanny REYRE-MENARD (Chambres de métiers), M. Yvic KERGROAC'H (CGT), Mmes Nathalie COCHET (CCIR), Véronique CRÉNO (CFE-CGC),

Entendue l'intervention de Mme Pauline WEISS, Conseillère déléguée « Égalité hommes – femmes » de la Commission « Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes »,

80 votants. Adopté à l'unanimité.

Le rapport du Conseil régional souligne une fois de plus les inégalités existantes en Pays de la Loire entre les femmes et les hommes, notamment en matière professionnelle, et consécutivement à l'âge de la retraite - avec un risque de précarité renforcée par le fait qu'une majorité des personnes dont le conjoint est décédé sont des femmes.

Les inégalités professionnelles se retrouvent en particulier sur les emplois de catégorie professionnelle supérieure, notamment les cheffes d'entreprise.

Le CESER souligne l'intégration de certaines observations qu'il a émises depuis 2018, dont :

- La valorisation des orientations et actions soutenues par le Conseil Régional visant à réduire les inégalités Femmes Hommes¹ à travers l'ensemble de la politique régionale et sa déclinaison par direction - transversalité -.
- Le maintien du budget alloué à cette politique Egalité Femmes-Hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes à hauteur de 443 382 Euros en 2021 (avec une autorisation d'engagement de 335 215€).
- Le soutien à des actions locales, voire expérimentales, au-delà du soutien aux réseaux historiques.

Au vu de la persistance des inégalités, l'effort de la Région devra être maintenu.

Le CESER souligne l'élargissement du programme vers le champ économique et social notamment afin de lever les freins à l'emploi pour les femmes (mobilité et gardes d'enfants ; mixité dans l'apprentissage), la poursuite du soutien à l'entrepreneuriat par les femmes et aux cheffes d'entreprises (signatures du Plan d'Action Régional pour l'entrepreneuriat et du Plan régional pour l'égalité professionnelle dans cadre de la déclinaison des plans interministériels en faveur de l'égalité professionnelle pour l'un et de l'entrepreneuriat pour l'autre).

Fidèle à sa politique affirmée depuis 3 ans, le Conseil régional privilégie des thématiques prioritaires dans une démarche "pragmatique et réaliste" qu'il réaffirme et souhaite amplifier fortement en faveur de l'égalité Femmes Hommes pour les années à venir.

Cependant, si la Région réaffirme cet engagement à travers le contrat Plan Etat Région (2021-2027) pour l'Egalité Hommes Femmes, le CESER souligne la pertinence de s'appuyer sur l'évaluation de ces politiques. La lutte contre les violences faites aux femmes apparaît à juste titre comme une priorité. Elle ne doit pas masquer l'importance de la réduction des inégalités dans toutes ses dimensions, au plan professionnel, comme prévu dans le CPER, mais aussi sur l'ensemble des champs des politiques publiques régionales.

A ce titre, le rapport du Conseil régional sur l'égalité entre les femmes et les hommes élargit l'action en faveur de l'égalité aux champs de la formation et du sport.

En matière de lutte contre les inégalités professionnelles, le CESER comprend le focus fait sur l'entrepreneuriat féminin, qui permet de mettre en avant les capacités des femmes à diriger des entreprises. Il en est de même concernant l'égalité dans le monde universitaire. Toutefois, l'entrepreneuriat ne devra pas être l'arbre qui cache la forêt et les inégalités devront

¹ Le Ceser, quant à lui, a opté pour l'appellation égalité Femmes Hommes, respectant l'ordre alphabétique préconisé par le Haut Conseil à l'Egalité Femme Homme et permettant également la mise en exergue du fait que les femmes sont les premières victimes des discriminations et inégalités de genre.

être combattues pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Les actions en matière de formation et d'orientation participent à la résorption des inégalités.

Le CESER se félicite également des focus réalisés dans le rapport du Conseil régional sur les freins périphériques à l'emploi, notamment les transports et les gardes d'enfants.

Concernant la mixité des pratiques sportives, le rapport du Conseil régional rappelle les inégalités existantes entre femmes et hommes, sans toutefois proposer des mesures pour les résorber.

Le CESER souligne l'intérêt de la clause de responsabilité sociale et sociétale des organisations pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le CESER salue comme un premier pas la nomination d'une déléguée avec une mission transversale pour la prise en compte de l'égalité Femmes Hommes dans les politiques régionales mais il souligne cependant un engagement financier faible au regard des montants globaux engagés.

En ce qui concerne le rapport interne de situation comparée Femmes Hommes de la collectivité, plusieurs pistes de progrès ont été intégrées afin de réduire les inégalités Femmes Hommes constatées en 2019 à l'appui du protocole d'accord (ayant reçu un avis favorable à l'unanimité en janvier 2021) et du plan d'actions applicable dès 2022.